

2022-03-13 Montigny-Avre et ses moulins 11,220 km



Une randonnée proposée par VITEL28

Départ de l'Eglise de Montigny sur Avre



Randonnée n°19990611

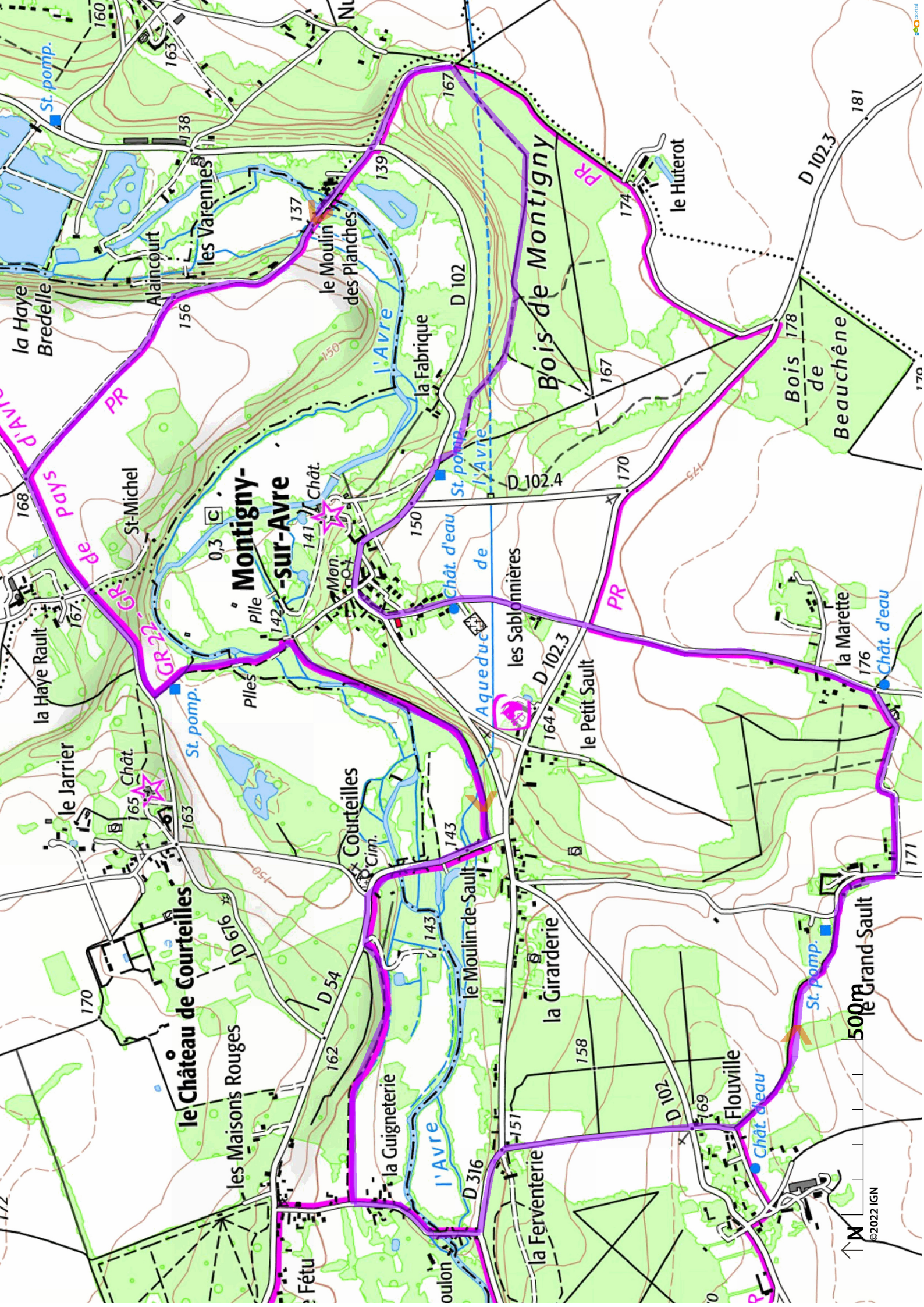
 Durée :	3h25	 Difficulté :	Facile
 Distance :	11.22km	 Retour point de départ :	Oui
 Dénivelé positif :	74m	 Activité :	A pied
 Dénivelé négatif :	66m	 Région :	Perche
 Point haut :	180m	 Commune :	Montigny-sur-Avre (28270)
 Point bas :	138m		

Description

(D/A) Décrivez ici les instructions à partir du départ.

(D/A)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-19990611>



la Haye Bredelle

Alaincourt

les Varennes

le Moulin des Planches

la Fabrique

Bois de Montigny

le Huterot

la Haye Rault

St Michel

GR 22 - Pays de l'Avre

Montigny-sur-Avre

Chât. d'eau

les Sablonnières

le Petit Sault

la Haye Rault

le Jarrier

GR 22 - Pays de l'Avre

Montigny-sur-Avre

Chât. d'eau

les Sablonnières

le Petit Sault

le Château de Courteilles

les Maisons Rouges

GR 22 - Pays de l'Avre

Montigny-sur-Avre

Chât. d'eau

les Sablonnières

le Petit Sault

la Guigneterie

le Moulin de Sault

GR 22 - Pays de l'Avre

Montigny-sur-Avre

Chât. d'eau

les Sablonnières

le Petit Sault

la Ferverterie

la Girarderie

GR 22 - Pays de l'Avre

Montigny-sur-Avre

Chât. d'eau

les Sablonnières

le Petit Sault

Flouville

Chât. d'eau

GR 22 - Pays de l'Avre

Montigny-sur-Avre

Chât. d'eau

les Sablonnières

le Petit Sault

le Grand Sault

St. pomp.

GR 22 - Pays de l'Avre

Montigny-sur-Avre

Chât. d'eau

les Sablonnières

le Petit Sault

500m

le Grand Sault

St. pomp.

Chât. d'eau

St. pomp.

St. pomp.

St. pomp.

©2022 IGN

N

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

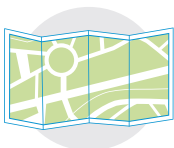
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



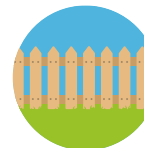
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



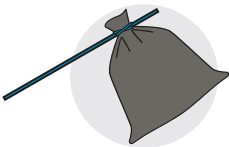
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.